



Actualités des SCoT

Comminges Pyrénées

Depuis son approbation, le 4 juillet 2019, le SCoT Pays Comminges Pyrénées poursuit son engagement et son accompagnement auprès des collectivités. L'animation du SCoT renforce notre ingénierie de conseil en matière de planification territoriale et d'urbanisme durable. La mise en cohérence des projets respectant notre engagement pour la préservation du cadre de vie et un développement durable de notre territoire est notamment au cœur de cette animation. La commission urbanisme du PETR a pu se réunir à de multiples reprises afin d'accompagner la finalisation de divers documents d'urbanisme locaux, renforçant les coopérations et complémentarités territoriales. Enfin, un Guide du SCoT sera prochainement disponible, précisant l'ambition de notre projet territorial et les modalités de sa mise en oeuvre.

Gascogne

Du PADD au DOO

Le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en comité syndical a marqué, le 19 décembre 2019, une étape clé de l'élaboration du SCoT de Gascogne : la définition du projet politique.

Treize mois d'échanges ont été nécessaires pour construire des valeurs partagées, identifier les perspectives non souhaitables, poser les jalons d'une vision globale, définir l'ambition, les fondements, les grands axes et pour les décliner en orientations et objectifs.

Les élus vont, d'ici début 2021, construire le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), volet prescriptif du SCoT : définir les règles et les outils permettant la mise en oeuvre du PADD.

Pays Sud Toulousain

La première phase des travaux de révision du SCoT s'est achevée en novembre 2019. Une délibération du conseil syndical a permis d'acter les enjeux et les objectifs mis en exergue lors de la première série d'ateliers thématiques. Cette délibération servira de base à l'écriture du PADD qui commencera début 2021.

Entre-temps, une nouvelle série d'ateliers thématiques (polarisation et modèle de développement ; environnement et paysages ; eau, énergie, pollution et risques ; agriculture) complétera les travaux effectués en 2019.

Le Pays Sud Toulousain est également porteur d'une mission en matière de mobilité rurale. Celui-ci mettra également en oeuvre courant 2020 un contrat local de santé, renforçant ainsi le lien et les complémentarités entre les politiques sectorielles thématiques et le SCoT portés par le PETR.

Vallée de l'Ariège

Pour préparer la révision du SCoT mis en délibéré dès 2021, le territoire est dorénavant doté d'un Plan de Mobilité Rurale adossé à un Plan Climat-Air-Energie Territorial à visée TEPOS 2050, tous deux récemment approuvés.

C'est dans ce contexte que l'Evaluation du SCoT vient d'être lancée visant l'objectif de régénérer le débat et préparer les travaux de la prochaine gouvernance 2020-2026, pour viser un projet d'aménagement et d'urbanisme plus agile, pragmatique et opérationnel. Il s'agira d'être à l'écoute des élus et des partenaires pour optimiser l'outil SCoT, en rectifiant les ajustements qui seront jugés nécessaires. Ce travail est conduit en appui de l'auaT.

Côté mobilités, le territoire a participé à la publication récente de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) en partenariat avec Transdev "Nouvelles solutions de mobilité dans les espaces de faible densité : une priorité des prochains mandats locaux"*, et ce en appui de l'étude d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) unique pour le territoire. Cette réflexion est accompagnée d'une étude coordonnée de trois pôles d'échanges multimodaux (dispositif régional), complétée par un Plan Vélo SCoT dont le diagnostic est actuellement en cours d'élaboration.

*Lien de téléchargement de l'étude AdCF : <https://adcf.org/files/AdCF-Guide-transdev-18x24-v6-essai-225.pdf>

interscot Info' SCoT

Grand Bassin Toulousain

n° 5

Juin 2020

Quel nouveau cadre réglementaire pour l'implantation des carrières en Occitanie ?

Souhaitant renforcer l'efficacité des schémas des carrières, le législateur a réformé, à travers la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) de 2014, leur cadre d'action pour en faire des outils de gestion plus opérationnels et d'échelle régionale. Ces **nouveaux schémas régionaux** doivent, dès lors, permettre aux territoires d'assurer une gestion plus rationnelle et économe en granulats, matériaux et substances de carrières. Ils doivent également leur permettre de sécuriser leur approvisionnement en matériaux. Ils définissent ainsi les **conditions générales d'implantation des carrières** et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des différents produits de carrières, en compatibilité avec les SRADDET et les SDAGE en vigueur. Ils sont, par ailleurs, **opposables aux schémas de cohérence territoriale** ou, en leur absence, aux plans locaux d'urbanisme, conformément à la hiérarchie des normes.

Le schéma régional des carrières d'Occitanie est actuellement en cours d'élaboration par le Préfet de région. Après deux années de travail sur l'état des lieux de la ressource régionale, tant primaire (issue des extractions) que secondaire (issue du recyclage des déchets du BTP), **l'année 2020 est désormais dédiée à la définition des scénarios d'approvisionnement**. Cette prospective à 12 ans doit permettre, in fine, de définir les orientations et mesures nécessaires à la mise en oeuvre du scénario retenu.

La question des carrières n'est pas sans lien avec les politiques d'aménagement et les SCoT ont donc tout intérêt à s'en emparer. En effet, **l'ambition d'accueil des territoires** nécessite de pouvoir apporter une réponse locale en matière de matériaux de construction (primaires ou secondaires) tout en limitant au maximum les incidences pour les populations riveraines, pour l'environnement et pour les activités économiques (notamment agricoles). La **localisation**

des sites d'extraction et les **modalités de transports** de ces matériaux, le **traitement et la valorisation des ressources secondaires** mais aussi le **réaménagement des sites** après la fin d'une exploitation sont ainsi autant d'enjeux pour les territoires.

C'est pourquoi, l'interscot du Grand Bassin Toulousain, dont les territoires sont fortement concernés par l'activité extractive et soumis à une dynamique démographique sans précédent, s'est amplement saisi de cette question à travers **un groupe de travail ad hoc qui suit les travaux menés par la DREAL Occitanie**.

Contact

Agence d'Urbanisme et d'Aménagement
Toulouse aire métropolitaine
11, boulevard des Récollets, 31000 Toulouse
Tél : 05.62.26.86.26
Mail : fatima.khaldi@aua-toulouse.org

Les activités extractives des 12 SCoT du Grand Bassin Toulousain

Grande Agglomération Toulousaine



6 carrières en exploitation / 170 ha
Dont 3 carrières de granulats
Dont 3 carrières alluvionnaires
168 anciennes carrières



5 réaménagements écologiques ou paysagers envisagés

Nord Toulousain



4 carrières en exploitation / 210 ha
Dont 3 carrières de granulats
Dont 3 carrières alluvionnaires
62 anciennes carrières



3 réaménagements écologiques ou paysagers envisagés

Agglomération de Montauban



3 carrières en exploitation / 200 ha
Dont 3 carrières de granulats
Dont 3 carrières alluvionnaires
34 anciennes carrières



2 réaménagements écologiques ou paysagers envisagés

Vaurais



Aucune carrière en exploitation
29 anciennes carrières

Gascogne



11 carrières en exploitation / 170 ha
Dont 6 carrières de granulats
Dont 1 carrières alluvionnaires
154 anciennes carrières



9 réaménagements écologiques ou paysagers envisagés

Comminges Pyrénées



22 carrières en exploitation / 470 ha
Dont 16 carrières de granulats
Dont 6 carrières alluvionnaires
171 anciennes carrières



17 réaménagements écologiques ou paysagers envisagés

Pays Sud Toulousain



23 carrières en exploitation / 1 210 ha
Dont 18 carrières de granulats
Dont 16 carrières alluvionnaires
214 anciennes carrières



17 réaménagements écologiques ou paysagers envisagés

Vallée de l'Ariège



9 carrières en exploitation / 680 ha
Dont 7 carrières de granulats
Dont 5 carrières alluvionnaires
56 anciennes carrières



4 réaménagements écologiques ou paysagers envisagés

Pays Lauragais



15 carrières en exploitation / 470 ha
Dont 12 carrières de granulats
Dont 6 carrières alluvionnaires
140 anciennes carrières



4 réaménagements écologiques ou paysagers envisagés

Carcassonne Agglo



13 carrières en exploitation / 180 ha
Dont 9 carrières de granulats
Dont 8 carrières alluvionnaires
100 anciennes carrières



1 réaménagement écologique ou paysager envisagé

Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet



4 carrières en exploitation / 130 ha
Dont 4 carrières de granulats
Dont 3 carrières alluvionnaires
63 anciennes carrières



1 réaménagement écologique ou paysager envisagé

Grand Albigeois



7 carrières en exploitation / 100 ha
Dont 7 carrières de granulats
Dont 1 carrière alluvionnaire
51 anciennes carrières



6 réaménagements écologiques ou paysagers envisagés

Interscot GBT

117 carrières en exploitation / 4 000 ha
Dont 87 carrières de granulats
Dont 54 carrières alluvionnaires
1 242 anciennes carrières

69 réaménagements écologiques ou paysagers envisagés

